

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 09/05/2023

DELIBERATION
n°CA 2023-51

relative à l'élection des quatre personnalités extérieures du Conseil d'administration de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D719-41 à D719-47,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Vu le règlement intérieur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Vu l'arrêté du 17 avril 2023 portant organisations des opérations électorales pour l'élection des quatre personnalités extérieures au Conseil d'Administration,

Vu l'appel public à candidatures,

Vu les candidatures de :

- Maha AYYOUB
- Catherine LAMBERT
- ERIC DARRAS
- Marlène DOLVECK
- Jean-François RENAC

Considérant qu'en application de l'article 5 du règlement intérieur susvisé et de l'article 6 du décret susvisé, il doit être procédé après avis du directeur, par les autres membres du conseil d'administration à l'élection de quatre personnalités extérieures :

- Deux chercheurs ou enseignants-chercheurs reconnus, français ou étrangers
- Deux personnalités représentant le monde économique et social ou les affaires publiques

Considérant que cette élection a lieu au cours d'une réunion des membres nouvellement élus du Conseil d'Administration, des membres de Droit et des personnalités désignées par la Fondation Jean Jacques Laffont Toulouse sciences économiques, sous la présidence du doyen en âge des membres élus au titre des 1 a) et b) de l'article 6 des statuts de l'école, après un appel à candidatures, et selon une procédure de Borda,

Considérant que les 8 personnalités extérieures au Conseil d'administration comprennent autant de femmes que d'hommes,

Les membres nouvellement élus du Conseil d'Administration, les membres de droit, les personnalités extérieures désignées par la Fondation Jean Jacques Laffont, Toulouse sciences économiques, après en avoir délibéré, décident :

Article 1^{er} : Sont désignées en qualité de personnalités extérieures appelées à siéger au Conseil d'Administration de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse :

- **En qualité de chercheurs ou enseignants-chercheurs reconnus, français ou étrangers :**

Mme Maha AYYOUB

Par 19 points contre 16 à Mme Catherine LAMBERT

Aucun vote nul ou blanc

1 abstention

M. Eric DARRAS

Par 22 points

Aucun vote nul ou blanc

1 abstention

- **En qualité de représentant du monde économique et social ou les affaires publiques**

Mme Marlène DOLVECK

Par 22 points

Aucun vote nul ou blanc

1 Abstention

M. Jean-François RENAC

Par 22 points

Aucun vote nul ou blanc

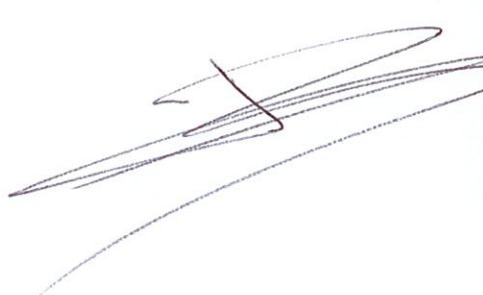
1abstention

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet du GE-TSE.

La Doyenne d'âge des membres élus au titre des représentants des professeurs des universités et des représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche, du conseil d'administration,

Présidente de séance,


Christine MAUREL

